

Message collectif de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire avec la contribution financière de la FAV et d'InterLoire
Rédigé d'après les observations du BSV Viti Centre 2014 n°2 à destination de l'Indre et Loire et de la Sarthe

n°539 - 15 avril 2014

Trop tôt pour traiter

Stades

Ils s'échelonnent entre débourrement pour les parcelles tardives et 3-4 feuilles pour le chardonnay. Mais très souvent, le stade 2 feuilles est atteint.

Météo

Les prévisions font état d'un temps ensoleillé, frais et sec jusqu'à Pâques. Ensuite, de petites averses sont annoncées avec des températures fraîches puis en baisse dès le 24 avril.

Maladies

Pour l'**excoriose**, le traitement est encore possible dans les situations tardives, jusqu'au stade 2 feuilles étalées pour les seules parcelles présentant des symptômes sur le bois d'hiver. Un seul fongicide doit être utilisé par application : soit du soufre mouillable (1.25 kg/hl), soit du Polyram (0.3 kg/hl), soit Mikal ou Sillage (0.3 kg/hl).

En cas de traitement, intervenir avant les petites pluies annoncées pour le lundi de Pâques.

Au-delà du stade deux feuilles, c'est inutile.

A propos du mildiou, rappelons que la décision de traitement repose sur la réalisation de 4 critères :

- Des œufs d'hiver mûrs. C'est le cas selon les quelques mises en culture réalisées par nos collègues de la FDGDON.
- Un débourrement bien réalisé. C'est le cas.
- Une séquence pluvieuse d'autant plus importante que les sols sont actuellement secs en surface. Les pluies annoncées seront faibles.
- Des températures supérieures à 11°C pendant la germination, pendant la séquence pluvieuse. Ces températures sont acquises dans la journée, mais pas la nuit.

Finalement, aucune protection n'est à envisager pour les huit prochains jours contre le mildiou, même en culture biologique.

Enfin, la vigne n'a pas encore atteint le stade sensible à l'**oïdium**, même sur chardonnay. Attendre pour traiter.

Pulvérisateurs

Avant le début de la saison de traitement, pensez à re-visiter certains points de la pulvérisation pour en améliorer l'efficacité :

- Positionnement et pression du manomètre du pulvé par rapport au diffuseur.
- Vitesse de sortie d'air, débrayage du ventilateur.
- Etanchéité de la pompe.
- Graduation de la jauge de la cuve.
- Etalonnage de la balance (avec une masse

Message collectif de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire avec la contribution financière de la FAV et d'InterLoire
Rédigé d'après les observations du BSV Viti Centre 2014 n°2 à destination de l'Indre et Loire et de la Sarthe

n°539 - 15 avril 2014

- connue), des éprouvettes, des bouchons doseurs.
- Correspondance entre le débit recherché par buse (litre/min) et les caractéristiques fournies par le fabricant (cf. codes couleurs).
 - Adaptation de la structure du pulvé pour rapprocher les diffuseurs de la végétation en début de saison.
 - Préparer la future dose de fongicide à utiliser avec l'outil Optidose en ligne, adapté au mildiou en traitement face par face.

Insectes

Les pièges à papillons doivent être posés actuellement, surtout pour les parcelles en confusion sexuelle. Le vol de cochylis a commencé.

Protection des vignes contre les cervidés

Un nouveau répulsif naturel est homologué en France contre les cervidés. Nommé Trico, ce

produit à base de graisse de mouton et d'adjuvant a fait ses preuves dans des tests en

Charentes et dans le Bordelais (cf. Phytomars 2014). Il s'utilise sur vignes après débourrement **en préventif** surtout, à 15l/ha à une concentration de 20 à 30%. Une à deux applications sont nécessaires par an sur les bordures de parcelles. Sans classement toxicologique, il n'est pas comptabilisé dans les IFT, en particulier pour le plan Ecophyto et les vignerons engagés dans les démarches MAE.

Plan végétal pour l'environnement (PVE)

Rappel : pour les deux appels à projets lancés en 2014, les dates limites de dépôt des dossiers sont fixées respectivement au vendredi 6 juin 2014 inclus et au vendredi 29 août 2014 inclus (contacter ou aller sur le site de la DDT pour plus d'informations).

Message rédigé par les conseillers viticoles de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire

Philippe Gabillot 06.80.42.98.21 / Anne-Cécile Kasprzyk 06.07.99.09.11 / Pascal Mallier 06.08.47.01.59 / Adeline Mallet 06.42.24.56.69
Téléphone : 02.47.48.37.99 - e.mail : viti@cda37.fr

Les produits commerciaux, cités à titre d'exemple, sont adaptés aux situations décrites. Pour connaître les substances actives de ces produits, identifier d'autres produits commerciaux, connaître les exigences réglementaires et les bonnes pratiques ainsi que la totalité des méthodes alternatives adaptées à la vigne, vous référer au guide "Référentiel des produits phytosanitaires utilisables en viticulture en Val de Loire - Campagne 2014", reçu par e.mail. Attention, les informations ci-dessus ne sont valables que dans la mise en œuvre de bonnes pratiques agronomiques et biologiques respectueuses du sol et de la plante. Et sous réserve que les "fondamentaux" soient maîtrisés (qualité de pulvérisation, positionnement des traitements...).

La Chambre d'Agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA